

**DECLARATION ANNUELLE OBLIGATOIRE D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS
HANDICAPES, DES MUTILES DE GUERRE ET ASSIMILES**

POUR L'ANNEE 2009

Complément à la DOETH 2009 pour les établissements de 20 à 49 salariés.

*A retourner avant le 31 juillet 2010, avec la DOETH 2009,
à la DDTEFP à laquelle vous devez retourner votre déclaration*

Identité de l'établissement

Nom de l'établissement (enseigne) :

Numéro SIRET au 31 décembre 2009 : ___ / ___ / ___ / _____

Adresse :

Effectif d'assujettissement en 2009 :

Je déclare sur l'honneur (cocher la case correspondante) :

avoir réalisé, au cours du premier semestre 2010, une ou plusieurs actions suivantes (cocher la ou les cases correspondantes) :

- Employé un ou plusieurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Signé un ou des contrats avec un ESAT ou une entreprise adaptée ou un CDTD
- Etre concerné par un accord spécifique à l'emploi des travailleurs handicapés

En conséquence, ma contribution, au titre de l'OETH 2009, est calculée sur la base de 400, 500 ou 600 fois le SMIC horaire par unité manquante selon la taille de mon établissement. Cette action ne sera toutefois valorisable, selon les règles habituelles, qu'au titre de l'OETH 2010, et après contrôle par la DDTEFP.

ne pas avoir réalisé, au cours du premier semestre 2010, une ou plusieurs actions mentionnées ci-dessus.

En conséquence, ma contribution, au titre de l'OETH 2009, est calculée sur la base de 1500 fois le SMIC horaire par unité manquante.

Date :

Signature :